

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 21 décembre 2018</b>	<b>N° 2018-778</b>

**Convocation du 14 décembre 2018**

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45  
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15  
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15  
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20  
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15  
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45  
  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 21 décembre 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Secrétariat général <b>Direction Contrôle de gestion</b>	<b>N° 2018-778</b>

---

**Société des grands garages parkings de Bordeaux (SGGPB) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2018 - Exercice 2017 - Information**

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport est celui des représentants de Bordeaux Métropole désignés comme administrateurs au sein de la société d'économie mixte (SAEML) Société des grands garages parking de Bordeaux (SGGPB) pour la dernière année. Il se propose de faire un point synthétique sur la SAEML (Société anonyme d'économie mixte locale).

Bordeaux Métropole en est le premier actionnaire avec 65,14 % du capital, suivi par la SEM Bordeaux Métropole aménagement (BMA), le deuxième actionnaire avec 27,35 % du capital.

Trois chapitres sont traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énonce les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre porte sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SAEML avec Bordeaux Métropole pour la dernière année.

Enfin, le troisième chapitre fait le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SAEML SGGPB est annexée au présent rapport.

1 VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2017	2018 (1)
Nombre de réunions du Conseil d'Administration (CA)	4	1
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale (AG) dont A.G. Extraordinaire	1	1 1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2017	2017 (1)
Publics	Non	Oui (2)
Privés	Non	Oui (2)
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2017	2018 (1)
Changement du montant du capital	Non	Oui (2)
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Oui (2)
<p>(1) Jusqu'à la fin des mandats des administrateurs 20 juin 2018</p> <p><u>Administrateurs de Bordeaux Métropole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Jean-Louis DAVID</li> <li>- Madame Maribel BERNARD</li> <li>- Monsieur Christophe DUPRAT</li> <li>- Monsieur Patrick BOBET</li> <li>- Madame Emmanuelle AJON</li> <li>- Monsieur Pierre HURMIC</li> <li>- Madame Léna BEAULIEU</li> </ul> <p>(2) <u>Décision de réduction de capital, changement d'administrateurs, évolution du capital social et transformation de la SAEML en SA :</u></p> <p>Du fait de la fin du contrat d'affermage entre Bordeaux Métropole et la SGGPB au 31 mars 2017, Bordeaux Métropole a indiqué n'avoir plus aucun intérêt à demeurer actionnaire de la société car elle dispose déjà d'un outil dédié pour mettre en œuvre sa politique de stationnement. Dès lors, Bordeaux Métropole a souhaité se désengager du capital social par voie de diminution du nombre d'actions.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2018 autorise la réduction de capital qui passe de 520 135,71 € à 142 264,03 €, modifie les statuts, transforme la SAEML en SA dont l'actionnaire unique est la SEM BMA, transfère le siège social et désigne un nouvel administrateur.</p>		

Légende : CA = Conseil d'administration ; AG = Assemblée générale ; AGE = Assemblée générale extraordinaire

<b>PRINCIPALES DÉCISIONS</b>		
CA	07/03/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation des nouveaux administrateurs,</li> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 avril 2016,</li> <li>- Election du vice-président du Conseil d'administration,</li> <li>- Constitution de la commission des marchés,</li> <li>- Rapport d'activité au 31/12/2016,</li> <li>- Point sur les travaux,</li> <li>- Budget 2017</li> <li>- Situation de la société.</li> </ul>
CA	22/06/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2017,</li> <li>- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (rapport d'activité, rapport de gestion, projet de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire),</li> <li>- Compte rendu des travaux de mise en sécurité incendie du parking Victor Hugo.</li> </ul>
AG	18/07/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2016,</li> <li>- Rapport de gestion pour l'exercice 2016,</li> <li>- Rapport général du commissaire aux comptes,</li> <li>- Rapport spécial du commissaire aux comptes,</li> <li>- Approbation des conventions article L 225-38 du Code de Commerce,</li> <li>- Affectation des résultats 2016 en report à nouveau.</li> </ul>
CA	13/10/2017 9h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2017,</li> <li>- Révocation du Directeur Général et adoption du protocole transactionnel suite à la contestation de la révocation.</li> </ul>
CA	13/10/2017 9h45	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination et fixation des pouvoirs d'un nouveau directeur général,</li> <li>- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de réaliser une réduction de capital,</li> <li>- Autorisation de céder à Bordeaux Métropole deux ensembles immobiliers de la SAEML (parking rue de Bègles et local utilisé par Parcube terrasse Front du Médoc) sur les base des évaluations établies par les domaines.</li> </ul>
AGE	16/01/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de capital par rachat annulation de 24 787 actions rachetées au prix unitaire de 35,857088€ et une valeur nominale de 15,2447525€.</li> <li>Le capital social est ainsi ramené à 142 264,03€.</li> <li>- Transfert de siège social</li> <li>- Modification corrélative des statuts,</li> <li>- Adoption des statuts d'une SA classique,</li> <li>- Désignation d'un nouvel administrateur,</li> <li>- Pouvoirs au directeur général pour accomplir les formalités nécessaires.</li> </ul>

CA	20/06/2018 14H	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017 de 9h45 et du 13 octobre 2017 à 9h00,</li> <li>- Constatation de la fin du mandat d'administrateur de Bordeaux Métropole et de ses représentants permanents,</li> <li>- Cooptation d'un nouvel administrateur en vue de remplacer le Président du conseil d'administration,</li> <li>- Désignation du Président directeur général,</li> <li>- Constatation du caractère définitif de la réduction de capital,</li> <li>- Constatation du transfert du siège social,</li> <li>- Adoption définitive des statuts, constatation de la perte du statut de société anonyme d'économie mixte locale (SAEML),</li> <li>- Convention de trésorerie avec la société mère.</li> </ul>
CA	20/06/2018 14H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des comptes 2017</li> <li>- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire</li> </ul>

## 2 ACTIVITE ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

Cette société a en charge, dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la Ville de Bordeaux pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2016, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres.

Un élargissement de la compétence « Parcs de stationnement », depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, devenue « Parcs et aires de stationnement » a affirmé la compétence de la Métropole en la matière, codifiée à l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte de métropolisation, la ville de Bordeaux a acté, par délibération n°D-2015/299 du 15 juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole de la propriété et de la convention relatives aux parcs de stationnement respectivement situés allées de Chartres, cours Victor Hugo et cours d'Alsace-et-Lorraine à Bordeaux.

En conséquence, l'avenant 1 à la Convention formalise la substitution de Bordeaux Métropole à la ville de Bordeaux au sein du contrat de délégation. Il a été approuvé par délibération du Conseil métropolitain en date du 25 septembre 2015, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La loi relative à la consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure. En effet, l'article 113-7 du Code de la consommation tel que complété par la loi, prévoit que *tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus*. Ainsi, l'avenant n°2 au contrat d'affermage met en œuvre la tarification au quart d'heure, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2015, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La délibération D-2016/42 du 22 février 2016, vient acter la cession à Bordeaux Métropole de l'intégralité des actions de la Société des grands garages et parkings de Bordeaux (SGGPB) détenues par la ville de Bordeaux, à la valeur nominale.

Par un avenant n°3, le Conseil métropolitain est venu acter la prolongation d'une année du contrat d'affermage, tout en déterminant les travaux restant à réaliser par le fermier et préciser les aspects financiers particuliers durant la période de prolongation, se terminant le 31 mars 2017.

Par délibération du 27 janvier 2017, il a été arrêté le principe d'une reprise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et allées de Chartres, situés sur la commune de Bordeaux, à

l'échéance du contrat d'affermage, soit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, auprès de la régie Parcub Bordeaux Métropole. Conformément à ce que prévoyait cette délibération, les modalités et conditions de reprise et d'exploitation des parcs concernés ont été prévues dans le cadre d'un protocole tripartite de fin de contrat d'affermage entre le délégataire sortant, Bordeaux Métropole et la régie Parcub ainsi que l'affectation des parcs à la régie, tous deux objets de la délibération n°2017-124 du 17 mars 2017.

Enfin, par délibération du 24 novembre 2017, n'ayant plus aucun intérêt à demeurer actionnaire de la SAEML SGGPB (puisque le contrat de DSP s'est terminé au 31/03/2017), Bordeaux Métropole accepte le rachat annulation de ses actions pour un montant de 797 k€ afin de procéder à une réduction du capital.

Le Conseil d'administration de la SAEML SGGPB du 20 juin 2018 constate la fin du mandat des administrateurs de Bordeaux Métropole et de ses représentants permanents, et constate le caractère définitif de la réduction de capital.

### 3 SITUATION FINANCIERE

En k€	2013	2014	2015	2016	2016 ramené sur 3 mois d'activité	2017 3 mois d'activité mais comptes au 31/12/2017	Variation en k€	Variation en %
CA	2 529	2 570	2 651	2 323	581	388	-192	-33,12%
dt abonnée	1 053	1 022	913	776	194	184	-10	-5,24%
dt horaire	1 437	1 507	1 707	1 515	379	161	-218	-57,55%
dt divers	39	41	31	33	8	44	36	438,42%
Produits exploitation	2 573	3 740	3 063	2 988	747	1 056	309	41,43%
Charges d'exploitation	2 630	3 297	3 189	3 242	810	1 508	697	86,04%
Résultat d'Exploitation	-57	443	-126	-253	-63	-451	-388	612,17%
Résultat financier	68	206	62	37	9	3	-6	-64,91%
Résultat exceptionnel	5	-8	51	163	41	7	-34	-82,63%
RN	21	444	7	-36	-9	-437	-428	4752,46%
Trésorerie	5 734	5 761	3 821	2 524	NA	1 159	-1 366	
CP / total bilan	47%	45%	28%	43%	NA	51%	7%	

Le chiffre d'affaires total 2017 de SGGPB est en diminution de -33,12% par rapport à 2016 (ramené sur 3 mois) : 388 k€ en 2017 contre 581 k€ en 2016.

Il regroupe trois segments d'activités, dont les évolutions 2017 sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (47 % du chiffre d'affaires total).  
Ce dernier est en baisse maîtrisée de - 5,24 % entre 2016 (ramené sur 3 mois) et 2017 (3 mois), du fait de la mise en place d'une liste d'attente pour les abonnements, en raison de la baisse de la capacité d'accueil du parc Victor Hugo, mais également sur le parc des allées de Chartres et le garage Alsace Lorraine.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (41 % du chiffre d'affaires total).  
Celui-ci diminue fortement compte tenu des travaux importants limitant l'accessibilité du parc Victor Hugo.
- Les prestations annexes (11% du chiffre d'affaires total).  
Ces dernières intègrent des prestations de services hors délégation de service public, en particulier pour le compte de la ville de Bordeaux avec l'exploitation du parc de l'îlot 4 situé sous la patinoire et pour la Société de gestion des stationnements des véhicules (SAGS) avec la surveillance de parcs extérieurs à la Métropole de Bordeaux (Macon, Montluçon, Bergerac, Annemasse...).

Au global, les produits d'exploitation augmentent de 41,43 % pour s'établir à 1 056 k€. Même si le chiffre d'affaires chute de -33,12% entre 2016 et 2017 (travaux sur Victor Hugo), cette baisse est atténuée avec la présence de reprises de provisions antérieures importantes au niveau des autres produits d'exploitation (635 k€).

Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de 86,04 % entre 2016 et 2017. Parmi ces charges, on notera :

- la réalisation de nombreux travaux sur le parking Victor Hugo :  
Conformément à l'article 3.5 et l'annexe 1 de l'avenant n°3, les travaux à la charge du fermier ont été financés par la provision pour gros travaux et sur le résultat de la délégation. Par exception, ces travaux, de par leur nature de charges d'exploitation, ne donnent pas lieu à amortissement.

Récapitulatif des travaux Victor Hugo :

Intitulé des travaux	Travaux Prévus (Annexe 1 Avenant 3)	Travaux Réalisés
	Travaux à la charge du fermier 2016-2017	2016-2017
Renouvellement des installations électriques, courants forts et courants faibles	160 000 €	727 843 €
Protection contre l'incendie des structures - Flochage	1 040 000 €	513 606 €
Etudes / Contrôles	44 000 €	70 216 €
Gros entretien (Reprises gardres corps, portes CF, ...)		44 865 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 244 000 €</b>	<b>1 356 530 €</b>
		Dont 660 k€ sur 2017
	<b>Soit + 112 530 € (+9%)</b>	

- Notons que le montant de redevance (fixe et variable) versée à Bordeaux Métropole dans le cadre de la Délégation de service public (DSP) (254 k€ en 2017 (3 mois) contre 1 138 k€/4 = 284 k€ en 2016 ramené sur 3 mois), a diminué en raison de la baisse d'activité sur Victor Hugo causée par les travaux.
- L'année 2017 est également marquée par une reprise de provisions pour le solde afin de financer le montant des travaux sur 2017.  
Le solde des travaux à financer, a été prélevé sur le résultat de l'exercice, qui se trouvant être négatif, a été imputé sur le report à nouveau, constitué par les résultats des exercices précédents.

En €	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provision Renouvellement immobilisations	0			0
Provision pour grosses réparations et gros travaux	634 787		634 787	0
<b>TOTAL PROVISION POUR CHARGES</b>	<b>634 787</b>	<b>0</b>	<b>634 787</b>	<b>0</b>
		# 681	# 781	

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net négatif qui passe d'une perte de - 36 k€ en 2016 à une perte de - 437 k€ en 2017.

En €	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ACTIF</b>	<b>6 468 571</b>	<b>7 716 518</b>	<b>5 878 402</b>	<b>3 710 210</b>	<b>2 315 654</b>
Immobilisations Incorporelles (Net)	0	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles (Net)	402 443	1 347 479	1 264 281	865 252	805 775
Immobilisations financières (Net)	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
<b>Actif immobilisé</b>	<b>577 443</b>	<b>1 522 479</b>	<b>1 439 281</b>	<b>1 040 252</b>	<b>980 775</b>
Stocks	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Créances clients	30 215	44 645	28 762	38 567	44 207
Autres créances	125 360	387 037	587 849	105 853	131 997
Valeurs Mobilières de Placements	5 390 477	5 367 422	3 507 293	1 610 737	10 762
Disponibilités	343 562	393 324	313 645	913 525	1 147 913
Charges constatées d'avance	1 514	1 611	1 572	1 276	0
<b>Actif circulant</b>	<b>5 891 128</b>	<b>6 194 039</b>	<b>4 439 121</b>	<b>2 669 958</b>	<b>1 334 879</b>
<b>Charges à répartir</b>					
<b>PASSIF</b>	<b>6 468 572</b>	<b>7 716 519</b>	<b>5 878 401</b>	<b>3 710 211</b>	<b>2 315 654</b>
Capital	520 136	520 136	520 135	520 136	520 136
Primes d'émission, de fusion, d'apport	434 007	434 007	434 007	434 007	434 007
Réserve légale	52 014	52 014	52 013	52 014	52 014
Report à nouveau	2 018 703	2 039 673	634 425	640 925	604 901
Résultat de l'exercice	20 970	444 002	6 499	-36 023	-436 679
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 045 830</b>	<b>3 489 831</b>	<b>1 647 079</b>	<b>1 611 059</b>	<b>1 174 379</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 303 583</b>	<b>935 034</b>	<b>1 078 142</b>	<b>634 787</b>	<b>0</b>
Dettes financières	39 506	507 046	463 892	425 650	379 449
Dettes d'exploitation	2 077 356	2 782 311	2 686 992	1 036 418	761 826
Produits constatés d'avance	2 297	2 297	2 296	2 297	0
<b>Total dettes</b>	<b>2 119 159</b>	<b>3 291 654</b>	<b>3 153 180</b>	<b>1 464 365</b>	<b>1 141 275</b>

En sus de sa rentabilité, la société SGGPB dispose d'une structure financière saine et solide : faible endettement bancaire (328 k€ au 31/12/2017), capitaux propres représentant 51 % du total du bilan (versus 43 % en 2016) et trésorerie substantielle (1 159 k€ au 31/12/2017, dont 11 k€ placés en valeurs mobilières de placement).

Pour mémoire, l'actif immobilisé est principalement constitué du parc « rue de Bègles » (acheté en 2014 pour 945 k€ et hors DSP) ; au cours de l'année 2016, le garage « rue de Guienne » a été cédé à son prix d'achat conformément au conseil d'administration du 8 décembre 2015. Le parking « rue de Bègles » a été cédé à Bordeaux Métropole le 12 juillet 2018.

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis celle de 2015 sur les comptes 2014 pour 1 849 k€ de dividendes.

Enfin au 31 décembre 2017, la société SGGPB a apuré l'intégralité des provisions pour renouvellement, gros entretien et grandes révisions lors des travaux sur Victor Hugo avant le terme du contrat de DSP au 31 mars 2017.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par les administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la Société des grands garages parkings de Bordeaux (SGGPB), au titre de l'exercice 2017.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 DÉCEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 DÉCEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---